

Le ministère a-t-il cherché à compter les élèves musulmans ?

POLEMIQUE

S'il nie un « fichage », le ministère de l'Intérieur avoue avoir demandé dans l'Hérault et en Haute-Garonne, une « évaluation de l'absentéisme » pour l'Aïd, jour de la fin du Ramadan. Enseignants, parents et associations dénoncent une dérive qui cible les musulmans.

À l'instar de Robert Ménard qui comptait les prénoms à consonance maghrébine dans les écoles de Béziers en 2015, l'État aurait-il tenté d'établir des listings d'élèves de confession musulmane ?

Bien qu'il s'en défende, la polémique enfle depuis que l'on sait que des notes émanant du ministère de l'Intérieur ont été envoyées à de nombreux chefs d'établissements scolaires (collèges et lycées) de l'Hérault et de Haute-Garonne, parfois via le Rectorat, afin de recenser le pourcentage d'élèves absents pour l'Aïd al-Fitr, dernier jour du Ramadan, le 21 avril.

En pleine tempête, la secrétaire d'État chargée de la citoyenneté a reconnu une « évaluation du taux d'absentéisme » mais a nié « tout fichage ». « Aucune donnée nominative a été ni aucun moment », a-t-elle assuré. Une affirmation qui n'a pas



En 2015, le comptage des prénoms à consonance maghrébine d'élèves des écoles de Béziers par le maire d'extrême droite, Robert Ménard, avait suscité une vague d'indignation. PHOTO AFP

permis à la polémique de dégonfler. D'autant que l'argument avancé au niveau national laisse circonspect. Il s'agirait « d'étudier l'impact de certaines fêtes religieuses sur le fonctionnement des services publics ».

Du côté du collectif de parents d'élèves « Une école, un avenir », Muriel Kosman s'étrangle. « Quel genre de dysfonctionnement pourrait affecter le service public de l'éducation du fait d'une moindre présence d'élèves par classe ? », s'interroge pertinemment cette mère d'élève élue déléguée de l'école Jules-Verne à Montpellier. « Ce qui nous préoccupe c'est surtout l'absentéisme des profs non remplacés même lors de congés maternités ou de formations. »

« Une erreur », une « faute », reconnaît le rectorat

Selon Muriel Kosman, la requête est d'autant plus déroulante que l'absence d'élèves ou d'enseignants lors de fêtes religieuses prévues au calendrier de l'Éducation nationale est « autorisée » par une circulaire de 2004. « Parler d'absentéisme est donc une aberration », conclut la porte-parole du collectif qui rappelle en revanche que la collecte de données personnelles à caractère religieux est « interdite » depuis 1978.

Tandis que suite à l'envoi du mail par les services de l'Éducation nationale, le Dasen de l'Hérault a tout de suite reconnu une « erreur », et que la rectrice de l'Académie de Montpellier, Sophie Béjean, a ensuite admis une « faute » lors du CSA* académique du 22 mai, Muriel Kosman pointe un double discours des pouvoirs publics. Elle y voit une dérive. « Il s'agit d'une instrumentalisation de chiffres qui vise des desseins inquiétants. Cela nous rappelle la "base élèves" de Sarkozy qui voulait fiché les enfants problématiques dès la maternelle. »

La mère d'élèves est catégo-

rique : dans la foulée des tests de la laïcité, ce sont les musulmans qui sont visés. « Le ministère n'a jamais demandé de telles statistiques le nouvel an chinois, ni Kippour ni pour les fêtes hindouistes ». Et Muriel Kosman conclure : « Une ligne rouge en train d'être franchie. »

« La part belle à l'extrême droite »

Sentiment comparable les syndicats enseignants. « scandaleux ! On n'a pas à naître le nombre de pratiquants des religions », fustige Stéphane Audebeau. Le secrétaire de l'FSU34 s'inquiète de la « naissance de la laïcité chez les hauts fonctionnaires » et craint un « précédent fâcheux » pour l'avenir de la République. « C'est est temps de réaffirmer les valeurs de l'Éducation nationale ».

Côté associatif, l'indignation ne s'est pas fait attendre. Le président héraultais de la Laïcité Pensée dénonce une atteinte à la laïcité via laquelle « l'islam a une fois de plus visé ». « Sous prétexte d'appliquer la loi séparente, contre laquelle nous nous battons depuis sa mise en œuvre, l'exécutif ne cesse par ses actions de dévoyer le principe de laïcité ainsi que les valeurs républicaines. » Rappelant que le lien entre religion et État « n'a jamais été rompu » puisqu'il a été « pé » par la loi de 1905. Eugène Loison déplore que « l'État ait le feu d'une tentative de lutte communautaire, faisant la part belle à l'extrême droite ».

Rémy Coughnac

* Comité social d'administration

À Béziers, Ménard tente de sacrifier sa crèche illégale

LAÏCITÉ

En vue de contourner la loi, le maire d'extrême droite a pris un arrêté municipal pour instituer sa crèche en mairie. La Libre Pensée 34 va déposer un recours.

La crèche de Noël a beau avoir été déclarée illégale à six reprises depuis 2014, Robert Ménard persiste et (se) signe.

S'asseyant sur la dernière décision défavorable de la Cour administrative d'appel de Toulouse (avril 2023), le maire d'extrême droite s'est fendu, le 10 mai, d'un arrêté municipal visant à graver dans le marbre du bénitier la présence d'une

crèche de la nativité à la mairie de Béziers. « La crèche de Noël sera installée au mois de décembre au sein de la cour d'honneur de la mairie dans le cadre des festivités de fin d'année », indique l'article 1.

Un choix qui entrave le principe de laïcité et la loi de séparation de l'Église et de l'État de 1905 mais que Robert Ménard fait mine d'ignorer, évoquant une « tradition provençale », prétendument non religieuse. « En reprenant une terminologie du Conseil d'État qui laissait une porte ouverte en cas de folklore ou de tradition locale, Ménard, au pied du mur depuis notre victoire d'avril, cherche à sacrifier sa crèche », analyse Alban Desoutter, de la Libre Pensée de l'Hérault.

Lequel prévient qu'un re-

cours est en cours de rédaction. « Si cet arrêté passe, tous les maires de droite et d'extrême droite pourront bafouer la laïcité, c'est hors de question. »

Le préfet interpellé

Eugénie Loison, la nouvelle présidente de la LP34, tente même de sonner les cloches du préfet de l'Hérault, Hugues Moutouh, afin de le rappeler à ses obligations de veille au respect de la loi. « Monsieur le Préfet, quand allez-vous agir contre le séparatisme catholique de Robert Ménard à Béziers ? », écrit-elle à celui qui, loin d'ester en justice contre la crèche, avait assisté à la messe d'ouverture de la feria de Béziers en août 2021...

Du côté de l'opposition municipale, Nicolas Cossange ne



Tous les symboles catholiques bien présents dans la crèche. PHOTO

s'étonne même plus de l'absence de vote en conseil municipal. « Robert Ménard esquisse le débat dès qu'il le peut, la mairie c'est lui. » Et l'élu PCF de

conclure : « Cet arrêté pose sa gestion personnelle, son orientation idéologique et son refus d'appliquer la loi sur la laïcité. »